

Edito

Macron : Thatcher 2.0

Le candidat aux présidentielles qui prétendait révolutionner la politique en « abattant les vieux clivages » est comme prévu un président qui poursuit les politiques de ceux qui, se succédant au pouvoir depuis plus de 30 ans, n'ont fait que servir les intérêts des classes les plus riches en mettant l'état à leur service et en rognant toujours plus les droits des classes populaires. Cette politique a très bien fonctionné. En 2016, Les entreprises du CAC 40 ont distribué pour 55,7 milliards de dividendes et de rachats d'actions : un record. Le montant total des 500 plus grandes fortunes de France n'a cessé d'augmenter depuis 1996. Pendant que son PIB doublait, le patrimoine des dix plus grosses fortunes de France était, lui, multiplié par douze. Bernard Arnaud est à lui tout seul à la tête d'un patrimoine de 46 milliards d'euros. Pour échapper à l'impôt les 3250 ménages les plus riches de France cachent 140 milliards d'euros (soit 7 % du PIB de la France) dans les paradis fiscaux. En tout ce sont 300 milliards d'euros qui y dorment. Ce sont leurs intérêts et leur insatiable voracité que sert le nouveau monarque absolu.

Dans le même temps quatre millions de ménages doivent se contenter de minima sociaux (ce qui représente plus de six millions de personnes si l'on comprend les conjoints et les enfants). Le montant du RSA socle est de 535 euros pour une personne, 1 145 euros pour un couple avec deux enfants en 2017, près de 900 000 personnes n'ont pas de domicile personnel, dont plus de 600 000 sont hébergées de façon contrainte chez des tiers, 2,8 millions vivent dans des conditions d'habitat très difficiles, 140 000 n'ont pas du

tout de domicile. Plus de 10 000 personnes dorment dans la rue et pour manger, près de deux millions de personnes au moins auraient eu recours à l'aide alimentaire en 2015.

Qui peut croire encore aujourd'hui que l'on va régler la question du chômage, de la précarité, de la pauvreté en faisant encore reculer la protection sociale, en démantelant le système de retraite, en cassant le code du travail, en réduisant et privatisant les services publics qui garantissent l'accès aux droits fondamentaux à tous, en donnant plus de pouvoir à ceux qui ont déjà tous les pouvoirs, en permettant aux plus riches de l'être plus encore ?

La fonction publique est une cible privilégiée de ces politiques. Pour combattre les reculs historiques qui s'annoncent les organisations syndicales de la fonction publique se sont unies pour la première fois depuis 10 ans. Elles appellent tous les agents des trois fonctions publiques à se réunir à débattre sur leurs lieux de travail, à faire grève et à descendre dans la rue le mardi 10 octobre.

Fabrice Billod Morel

Grève le 10 Octobre

A l'appel des 9 syndicats de la fonction publique

Manifestations

Dole sous préfecture 10h30

St Claude sous préfecture 10h30

Lons le Saunier Place de la liberté 15 h

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Pages 2 à 3 : société

Page 4 : fonction publique

Pages 5 à 7 : la rentrée dans le jura

Page 8 : appel à la grève du 10 octobre 2017

4^{ème} trimestre - septembre 2017 - n°105 - 8 pages - 0,76 euro
N° CPPAP 1017 S 06342 - Imprimé par nos soins
Bulletin de la section départementale F.S.U.
76 rus st Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER
Directeur de la Publication : Bernard PEYRET
Téléphone : 03 84 47 12 64 fsu39@fsu.fr
Site internet : sd39.fsu.fr

Lons le Saunier CTC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le 27 septembre 2017

Loi travail: les droits des femmes passent aussi à la trappe



F.S.U.
pour l'égalité-e

Emmanuel Macron l'a promis. Les femmes seront la grande cause nationale du quinquennat. Il est élu depuis quelques mois et il a déjà réussi à se faire mentir 3 fois. Une première fois avec la nomination du gouvernement et l'absence de Ministère dédié. Une deuxième fois cet été avec la baisse de 27% du budget du Secrétariat d'État à l'Égalité. Une troisième fois avec la Loi Travail n°2.

Comme souvent, des textes apparemment « neutres » ont en réalité des conséquences nettes sur les inégalités. Réforme des retraites, de l'assurance maladie ou du code du travail : toutes ces réformes qui visaient l'ensemble des salarié.e.s ont eu un impact différent sur les femmes et les hommes. Étonnant ?

Pas tant que ça. Lorsque vous proposez une réforme dans un pays comme la France, où les inégalités professionnelles sont fortes (26% d'écart de salaire), la réforme est rarement neutre ou sans effet. Soit elle aggrave la situation et augmente les inégalités, soit elle s'attaque aux inégalités et les fait reculer.

Les ordonnances rentrent dans la première catégorie. Les salarié.e.s les plus touché.e.s par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur les femmes et accroître les inégalités professionnelles.

L'inversion de la hiérarchie des normes renvoie à l'entreprise la définition de nombreux droits, et notamment les droits familiaux. Les congés enfants malades pris en immense majorité par les femmes, l'allongement du congé maternité et le maintien de la rémunération à 100%, l'allègement du temps de travail des femmes enceintes...tous ces droits, prévus

jusqu'alors dans les conventions collectives de branche, pourront être demain remis en cause par accord d'entreprise. C'est le cas également des primes d'ancienneté, de départ en retraite ou de licenciement.

La disparition du CHSCT (le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) prévue par les ordonnances va avoir un impact sur la prévention des violences sexuelles au travail. 20% des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. 5 ans après l'amélioration de la loi sur le harcèlement sexuel, le gouvernement décide de faire disparaître l'instance dédiée à la santé et la sécurité au travail.

Exit enfin le droit d'expertise dédié à l'égalité femmes – hommes, gagné en 2015, qui aidait élu.e.s et syndicats à identifier et comprendre les sources des inégalités. Auparavant à charge de l'employeur, ce droit d'expertise devra désormais être co-financé par le comité d'entreprise. Du fait de son budget limité, celui-ci devra faire des choix. Et souvent, dans ce cas, l'égalité passe au second plan.

Tous ces sujets, toutes ces inquiétudes concernent la fonction publique au plus haut point, : les contrats aidés (relevant le plus souvent du code du travail privé), les inégalités constatées hommes, femmes lorsque l'on analyse les plans de carrière, la difficile mise en place des CHSCT due à la résistance de notre administration, les réformes successives des retraites qui ont fortement impacté les niveaux de pension des femmes...

Par nos actions, exigeons le retrait des ordonnances, faisons valoir nos droits, réaffirmons nos exigences en terme d'égalité des droits et agissons pour en conquérir de nouveaux !

Evelyne Pommier



Droits et liberté

Après quatre mois de nouvelle présidence les atteintes aux droits se multiplient. La situation des migrant-es dans notre pays est toujours aussi désastreuse tant du point de vue de leurs conditions de vie que du respect du droit à l'éducation. L'Etat n'assure pas sa mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile et continue de poursuivre les citoyens qui endossent ce devoir humain ! La FSU soutient les citoyen-nes solidaires et exige que la solidarité ne soit jamais un délit.

Elle dénonce les accords indignes que l'Europe s'apprête à passer avec la Libye pour limiter l'arrivée de migrant-es, alors que les camps de rétention libyens sont le théâtre de toutes sortes d'exactions !

Sans compter que le Président de la République a annoncé une loi de « refondation » de la politique d'immigration pour le début 2018, avec un nouveau durcissement des conditions d'entrée et de séjour des migrant-es, ainsi que des expulsions.

Le Parlement a prorogé, pour la sixième fois consécutive, l'état d'urgence et examine un énième projet de loi anti-terroriste qui installera durablement dans le droit commun des mesures emblématiques de ce régime d'exception. C'est pourquoi, nous réitérons notre exigence de levée de l'état d'urgence et réaffirmons notre opposition à l'intégration de ces dispositions dans le droit commun.

La France un pays d'immigration massive ?

Aujourd'hui, LA France accueil en moyenne 200 000 immigrés (définis comme des personnes nées étrangères à l'étranger) chaque année sur le territoire français soit entre 0,3 % et 0,4 % de la population française, on est loin d'un phénomène massif. À titre de comparaison, ce chiffre correspond à l'arrivée de 291 supporters dans un Stade de France de 81 000 places. Avec un tel taux d'immigration, la France est en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, qui s'établit à 0,6 %. Enfin, pour évaluer de façon pertinente le flux d'immigrés, il faut soustraire aux 235 000 entrées de 2013 les 95 000 immigrés qui ont quitté la France cette année-là, ce qui porte le flux net d'entrées d'immigrés à 140 000.



RESF dans le Jura

Dans notre département RESF s'investit dans la mise en place de collectifs de soutien à des familles ayant des enfants scolarisés dans nos écoles, collèges, lycées.

Ces collectifs locaux soutiennent moralement, matériellement et administrativement en lien avec RESF une dizaine de familles.

Malgré ce soutien les familles vivent sous la pression des Obligations de Quitter le Territoire Français (OQTF) quand elles ont été délivrées.

Nous appelons les personnels à être très attentifs à ces situations et vigilants à toute velléité de reconduite à la frontière.

Nathalie Pszola

Qu'en est-il vraiment des flux migratoires ?

Aujourd'hui l'écrasante majorité des personnes qui migrent le font à l'intérieur de leur propre pays. Le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) estime qu'il y aurait 740 millions de migrants internes dans le monde. Les migrants internationaux représentent eux 200 millions de personnes, soit 3% de la population mondiale. Le nombre total de migrants internationaux s'est accru ces dix dernières années, passant d'environ 150 millions de personnes en 2000 à 214 millions de personnes aujourd'hui. En revanche, le pourcentage du nombre de migrants par rapport à la population mondiale est resté stable ces cinquante dernières années.

Parmi les migrants internationaux, seul un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé. En effet, contrairement à ce que les discours actuels portent à croire, la majorité des migrations ne s'effectuent pas du Sud vers le Nord. En réalité, seules 37 % des migrations dans le monde ont lieu d'un pays en développement vers un pays développé. La plupart des migrations s'effectuent entre pays de même niveau de développement : 60% des migrants se déplacent entre pays développés ou entre pays en développement.

Par ailleurs, 7% des migrants dans le monde (soit 15 millions de personnes) sont des réfugiés, la plupart vivant à proximité du pays qu'ils ont fui. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) démontre en effet que les principales régions d'origine des réfugiés ont aussi été les régions d'accueil de 75 à 93 % des réfugiés. En outre, on estime que 50 millions de personnes étaient des réfugiés environnementaux en 2010 et que 200 millions le seront d'ici 2050.

Source CIMADE

Fonction publique : les raisons de la colère

La politique anti sociale menée par le nouveau résident de la république contre les salariés n'épargne pas la fonction publique et les fonctionnaires : gel du point d'indice, réinstauration de la journée de carence, hausse de la CSG, report d'une année au moins de l'application des mesures concernant la carrière et les rémunérations. S'ajoute à ces mesures la suppression durant le quinquennat, de 120 000 postes dans la fonction publique (dont 70 000 dans la FPT), et l'annonce de la volonté de séparer l'évolution de la valeur du point d'indices des trois fonctions publiques.



Gel du point d'indice

Le point d'indice est gelé depuis 2010. Une mesure de dégel avait été obtenu en 2016 le (+ 1,2%). Le nouveau gouvernement a annoncé un nouveau gel pour 2017 et 2018. Depuis 8 ans les fonctionnaires ont déjà subi 9 % de baisse du pouvoir d'achat si l'on tient compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite. Dans les années 80 un cadre A en début de carrière gagnait l'équivalent de 2 SMIC aujourd'hui il n'en gagne que 1,25. Les primes versées dans certains secteurs de la fonction publique ne compensent pas ces baisses et ne sont pas versées à tous dans les mêmes proportions. Enfin l'augmentation annoncée de 1,7 % de la CSG, dont on nous dit qu'elle sera compensée mais sans

nous dire quand ni comment, va accentuer ces baisses de salaires.

Décorrélation du point d'indice

Le gouvernement annonce vouloir désolidariser le point d'indices pour les trois versants de la fonction publique. Cela constitue une attaque frontale contre l'unité de la fonction publique. Une infirmière ou un agent d'accueil pourrait par exemple voir sa rémunération varier en fonction de son employeur. Outre le fait que l'enjeu est là encore de diviser les agents, cela aura aussi pour effet de limiter la mobilité.

Jour de carence

Sous couvert d'une mesure de justice avec les salariés du privé le gouvernement Macron rétablit le jour de carence. Or 64 % des salariés du privé, relevant majoritairement des entreprises de plus de 250 salariés, voient leurs jours de carence couverts par des accords d'entreprise, notamment dans le cadre de la prise en charge par l'employeur de la mutuelle. S'il y a inégalité aujourd'hui c'est entre les salariés du privé puisqu'une très grande partie d'entre eux bénéficie d'une prise en charge totale et les autres se voient appliquer, intégralement ou partiellement, des jours de carence. Ce sont généralement déjà les plus précaires, dans des entreprises offrant moins de droits collectifs, et qui sont souvent aussi celles où les conditions de travail sont les plus difficiles.

Le jour de carence constitue une nouvelle amputation du pouvoir d'achat, venant s'ajouter à celles, déjà sans précédent, citées plus haut. Réduire les arrêts maladie ? Chiche !

En améliorant les conditions de travail, en renforçant la médecine professionnelle préventive.

Mesures concernant les carrières et les rémunérations

Les mesures concernant l'évolution des carrières et des grilles de rémunérations sensées lutter contre la dévalorisation des carrières et des rémunérations engagées par le gouvernement précédent sont remises en cause. Ces mesures faisaient parties d'un accord (PPCR) dont les mesures managériales, elles, s'appliquent. Ceux qui pensaient qu'après 25 années sans mesures d'ensemble et six années de gel du point d'indice cet accord permettrait d'avancer un peu en sont pour leurs frais. Pour donner un ordre d'idée, le gel du point d'indice depuis 2010 représente l'équivalent de 7 milliards de pouvoir d'achat perdus par les fonctionnaires le coût des mesures PPCR représenterait au total 4 à 5 milliards étalés jusqu'en 2020 (estimation de la Cour des Comptes). Rassurons-nous les mesures managériales elles seront bien appliquées...

Il devient urgent de se mobiliser pour imposer d'autres choix pour tous.

La FSU, avec toutes les fédérations de la fonction publique appelle à la grève nationale le 10 octobre 2017.

Fabrice Billod Morel



Suppression des contrats aidés

Le gouvernement a annoncé cet été la diminution drastique des emplois aidés à l'horizon 2018. Pour la rentrée 2017, ce plan social se traduira pour l'Education nationale par 23 157 emplois en moins et un retour brutal à pôle emploi pour ces personnels laissés sans perspective. Dans un contexte de chômage de masse, ils ne pourront pas bénéficier de la durée maximum de contrat ni de la formation professionnelle leur permettant une réinsertion sur le marché du travail.

Malgré la consigne donnée d'attribuer prioritairement les 50 000 contrats alloués à l'Education nationale à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, des milliers d'élèves ont dû faire la rentrée sans accompagnement. Dans de nombreux départements, les notifications MDPH ne sont pas respectées et la mutualisation des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap permet de masquer la pénurie de postes et dégrade les conditions de scolarisation et d'inclusion des élèves ainsi que les conditions de travail des personnels. De plus, la diminution des contrats aidés signe la fin de l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école. Cela contribue à désorganiser davantage la rentrée dans de nombreuses écoles. La tâche des directrices et des directeurs d'école se trouve alourdie et complexifiée, alors même que le ministère s'était engagé sur son allègement.

Dans le second degré, les contrats aidés supprimés recouvraient des besoins réels, nécessaires au bon fonctionnement des établissements, administrations et vies scolaires pour couvrir les missions correspondant : aides administratives, les emplois de Vie Scolaire (EVS), auxiliaires de vie scolaire (AVS), et toutes les aides à l'accueil, la sécurité, au entretien, à la cantine, ou à l'informatique.

La FSU revendique le maintien d'emplois dans les établissements scolaires, sur des missions qui contribuent au bon fonctionnement du service public d'éducation. Elle revendique la pérennisation et la transformation de ces emplois en emplois statutaires.

Dans le Jura les 29 contrats d'EVS sont sur la sellette. 18 d'entre eux ne seront pas reconduits ni proposés à d'autres personnels. Ces 18 EVS seront donc au chômage et les écoles resteront sans aide. Les 11 restants recevront un courrier proposant de passer sur mission ASH.

la FSU accompagne tous les personnels en situation précaire. En ce moment la DIRECTE et Pôle emploi refusent de prolonger des contrats emploi d'aide aux élèves en situation de handicap (donc non concernés par les suppressions(...)) pour les personnels de 58 ans et plus ou ayant une RQTH) alors même que la loi de 2015 sur les CUI permet de leur proposer une prolongation de contrat jusqu'à la retraite.

- Une campagne de pétition est lancée <https://soutenonslescontratsaides.fr>
- Par ailleurs les organisations syndicales du Jura seront en audience à la préfecture sur la question des emplois aidés lors de la mobilisation du 10 octobre.
- Nous vous appelons à vous rassembler à l'issue de la manifestation pour soutenir les contrats aidés.



Nathalie Pszola

La rentrée dans le second degré : ... et pendant ce temps-là l'orchestre continue de jouer

« Une rentrée techniquement réussie »... c'est ce qu'affirment l'administration à tous les échelons du ministère à l'Inspection d'Académie. En novlangue administrative cela signifie qu'il y a, bon an mal an, un prof devant chaque classe et pas de gros couacs. Sur le terrain, la réalité vécue par les collègues est tout autre. A la rentrée, il restait toutefois quelques postes non pourvus ou suppléés à la dernière minute par l'embauche de contractuels, notamment dans des disciplines en tension, déjà frappées lourdement par la crise des recrutements, comme les maths (trois postes non pourvus dans le Jura). Le ministre a beaucoup communiqué tout l'été sur les mesures prises dès



son arrivée au gouvernement. Mais il ne s'est attaqué » qu'à la surface des difficultés sans traiter les difficultés en profondeur. Dans les collèges, il a assoupli la mise en œuvre du dispositif très critiqué des EPI, en supprimant le carcan des thèmes imposés et leur nombre (un seul pour trois ans au lieu de deux par niveau de la cinquième à la troisième). La réintroduction des bi-langues a tout juste permis de combler, partiellement, les « trous » dans les pôles urbains jurassiens de Dole et Lons-Le-Saunier. On attend toujours une véritable politique des langues vivantes à l'échelle de l'Académie. Il reste en effet à mener un travail de prospective et de réflexion pour arriver à une offre la

plus diversifiée possible de langues vivantes.

La FSU ne cesse de la demander d'instances en instances. Quant à la pseudo réintroduction des langues anciennes, c'est de la pure communication. Aucun moyen supplémentaire n'a été donné aux collèges pour cela. Ils doivent donc prendre dans leur dotation globale, au détriment des autres disciplines. En réalité, le volume horaire prévu par la réforme est le plus souvent maintenu, ce qui représente 2 heures de moins. L'EPI langues et cultures de l'Antiquité censé apporter une culture antique à tous les élèves est parfois supprimé faute de moyens (Lons -Rouget de Lisle par exemple).

Le ministre s'est bien gardé de s'attaquer à ce qui est le plus pernicieux de la réforme du collège : une mise en concurrence des établissements et des disciplines à l'intérieur des établissements, le tout sous couvert d'autonomie renforcée au nom de la proximité. Ce qui revient en fait à gérer la pénurie.

Dans les collèges comme dans les lycées, la principale difficulté reste la question des effectifs. Les collèges accueillent davantage d'élèves que prévu, surtout en sixième. Les zones urbaines de Dole y compris Tavaux et Lons-le-Saunier sont les plus touchées par cette hausse. Au point que l'administration a été contrainte de donner des heures en plus à certains établissements... en retirant à d'autres. Champagnole, Mont-Sous Vaudrey et Moirans en Montagne se sont ainsi vu retirer de 15 à 18 heures ce qui a entraîné la fermeture d'une division dans chacun de ses collèges. Malgré cela les effectifs restent chargés dans les zones urbaines comme dans certains collèges ruraux (Clairvaux, Fraisans...).

La question des effectifs pléthoriques est tout aussi présente dans les lycées du département : partout les effectifs avoisinent ou dépassent 35 élèves en seconde (Lycée Duhamel "Dole, Lons) et dans les filières générales. Certaines filières techniques commencent à être touchées par ce phénomène : 30 élèves en Première STMG à Lons-le-Saunier pour trois classes (2 classes de 25 auparavant). La palme de l'inventivité des solutions foireuses est attribuée à la direction du lycée PEV de Champagnole qui a proposé de placer deux élèves en étude, à tour de rôle, pour rester dans la limite légale de 15, en TP maintenance de terminale Bac Pro MEI !!!

Mais rassurons-nous, le plus important est que la rentrée se fasse en chanson...

Laure Flamand

Rentrée dans l'enseignement professionnel

Élèves sans professeur, emplois du temps qui tardent à se stabiliser, collègues nommés au « pied levé » : les rentrées sont souvent synonymes de joyeux cafouillages dans les LP et les SEP... En 2017 encore, dans le Jura, il manquait des professeurs le 4 septembre, et si un certain nombre ont été trouvés depuis, certains postes ne sont toujours pas pourvus...

En cause, un nombre de PLP insuffisant dans l'académie, en particulier dans les disciplines professionnelles. Entre

les postes vacants et les Blocs de Moyens Provisoires qui se multiplient, les Titulaires sur Zone de Remplacement ne peuvent pas tout absorber. Le recours aux contractuels se généralise.

Toutefois, ce problème de ressources n'explique pas à lui seul les affectations tardives. Depuis ces dernières années, le Rectorat attend la nomination des stagiaires pour affecter les TZR et les contractuels déjà à disposition. Ces personnels reçoivent leur arrêté autour du 20 juillet, quand le Rectorat et les établissements sont fermés. S'il y a des erreurs ou des difficultés, elles ne sont

réglées que fin août, dans la précipitation. Pendant cette période, il faut également pourvoir toutes les heures restantes. Les services du Rectorat se démènent afin de trouver des enseignants pour que toutes les classes aient bien tous leurs professeurs à la rentrée, mais c'est un peu tard...

Ces problèmes d'affectations tardives déstabilisent le fonctionnement des établissements. Les élèves s'habituent à avoir des emplois du temps allégés ou les collègues de l'établissement font des heures supplémentaires pour tenter de pallier les absences..., les emplois du temps peuvent être totalement refondus lorsque les enseignants trouvés après la rentrée ont déjà d'autres engagements et ne sont pas disponibles aux heures prévues, les équipes ne peuvent pas se concerter, les collègues n'ont pas pu préparer leurs cours, etc...

De plus, les TZR, qui de plus en plus n'ont pas choisis de l'être, se sentent déconsidérés : comment se préparer sereinement lorsqu'on sait tardivement son lieu d'affectation ? Ils ne peuvent pas prendre contact avec leur établissement pour connaître les classes qu'ils au-

ront en charge, se procurer les manuels de l'établissement, rencontrer leurs collègues, obtenir les informations pratiques de l'établissement. D'ailleurs, des affectations ont changé jusqu'à la rentrée, voire après... En outre, ces collègues effectuent généralement leur service sur plusieurs établissements ce qui multiplie les démarches et les casse-tête...

Si la rentrée n'est toujours pas « finie » dans certains établissements, l'année pourrait être compliquée en cas d'absence de collègues... A la rentrée, les congés maladies (même prévus dès juin), de formation ou parentaux, n'ont pas été anticipés. Mais de toute façon, une fois les TZR affectés à l'année, dans de nombreuses disciplines, il ne reste aucun potentiel de remplacement...

Le SNUEP-FSU milite pour de meilleures conditions de rentrée et de travail des personnels. Il a notamment attiré l'attention du Rectorat sur le mal-être des TZR et la détérioration de leur situation.

Virginie Bouvot



Une rentrée sous forme de régression dans les enseignements adaptés et spécialisé du second degré

Le décret 2017-964, du 10 mai 2017 crée une nouvelle indemnité spéciale pour les enseignant-es de SEGPA/ULIS et EREA de 1765 € en lieu et place du paiement des heures de coordination et de synthèse en HSE. L'ISAE est bien versée à ces collègues mais dans le même temps ceux-ci constatent la suppression de l'indemnité spécifique de 1558€. Celui induit pour certains collègues une perte annuelle de 359euros /an. Les enseignant-es exerçant dans le second degré ont partie des perdants de la revalorisation. Pour la FSU, l'Indemnité Spécifique faisait partie des dispositions attractives pour des postes considérés comme difficiles. Supprimer cette indemnité, c'est nier la spécificité des postes dans l'enseignement adapté du second degré. En rendant ces postes moins attractifs le ministère fait le choix de fragiliser les équipes et les structures. La Direction des Affaires Financières vient d'indiquer que l'indemnité spéciale ne sera versée qu'en octobre, avec rétroactif au 01.09.2017.

Dans les EREA, la fragilisation des internats éducatifs, de leur rôle et de leurs missions, par la suppression notamment des postes de PE éducateurs s'ajoute à cette dégradation salariale.

Enfin les collègues exerçant en milieu pénitentiaire quant eux, vont subir une double peine : une augmentation de leurs obligations de service se rajoute à la perte de salaire. En effet, le nouveau décret sur les obligations de service des enseignants des écoles ajoute 3h par semaine aux enseignants exerçant en milieu pénitentiaire en incluant les 108 h dans leur service.

Face à cette situation, la FSU intervient auprès du ministre pour obtenir la garantie d'une équité de traitement pour tous les personnels.

Nathalie Pszola



Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique... Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s ! Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers.

C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Paris, le 15 septembre 2017

Grève le 10 Octobre

A l'appel des 9 organisations syndicales de la fonction publique

Manifestations

Dole sous préfecture 10h30

St Claude sous préfecture 10h30

Lons le Saunier Place de la liberté 15 h